

Notes explicatives pour la demande de subsides 2022

Nous connaissons tous, surtout par la presse, la situation souvent dramatique du continent africain. Pourtant dans les trois anciennes colonies belges, des écoles de qualité fonctionnent, progressent et sont de véritables pôles de rayonnement, vitrine de la Belgique à l'étranger.

Depuis septembre 2014, s'ajoutent des élèves (de 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} secondaire) et des enseignants belges à notre nouvelle « Ecole Belge de Casablanca ».

Depuis septembre 2018, s'ajoutent des élèves (de 1^{ère} maternelle à la 1^{ère} secondaire) et des enseignants belges à notre nouvelle « Ecole Belge de Rabat ».

En 2021-2022, 4 490 élèves y reçoivent un enseignement de valeur dispensé par des enseignants belges pour la plupart. Population scolaire toujours en augmentation malgré les difficultés sécuritaires en Afrique centrale et le pandémie mondiale Covid 19.

Aucune école en Belgique n'a reçu autant de visites de Ministres, de parlementaires que nos 6 écoles. Les rois Baudouin 1er et Albert II, la princesse Astrid nous ont fait l'honneur de leur présence lors de leurs voyages en Afrique.

Des liens étroits lient nos écoles et les ambassades et consulats en Afrique.

Voyons brièvement comment on en est arrivé à la création de ces écoles

Historique de la création des écoles belges

1. Création des quatre écoles belges au moment de l'indépendance

- Après l'indépendance du Congo, du Rwanda et du Burundi, la Belgique a créé des écoles pour assurer la scolarité des enfants des ressortissants belges, européens et d'autres nationalités.
- La Coopération belge intervenait massivement pour les 5 écoles (4 francophones et une néerlandophone) à programme belge en mettant à leur disposition des coopérants, dont le salaire, le logement, les voyages,...étaient à charge de la Belgique. De plus quelques volontaires agréés et payés principalement par la DGCD enseignaient aussi dans nos écoles.
- Chacune des écoles belges comprenait une section francophone et une section néerlandophone.
- Les programmes étaient identiques à ceux suivis en Belgique. Des inspections belges venaient en mission d'inspection. Les diplômes étaient homologués en Belgique sans aucun problème.

2. Reprise des écoles belges par des ASBL

- En 1990, il y a eu une diminution massive du nombre total de coopérants belges dans tous les secteurs et ceux-ci ont dû retirer leurs enfants des écoles belges. Il en a été de même progressivement pour les volontaires.
- Les écoles belges n'étaient plus considérées comme un terrain privilégié pour la coopération belge et la Belgique estimait que la mission des coopérants et de volontaires ne pouvait se justifier pleinement dans le cadre des écoles belges.
- La Belgique qui se désengageait a cédé les bâtiments des écoles à des ASBL constituées de parents.
Ces ASBL ont repris les écoles avec compétence et succès.
Les écoles sont devenues des écoles tout à fait autonomes (privées) tirant leurs ressources du minerval payé par les parents.

3. Aide de l'APEFE

- Pour aider les écoles, l'APEFE (Association pour la Promotion et l'Education et de la Formation à l'Etranger) a mis 10 enseignants à la disposition des écoles.
- Mais en 2005, le Commissariat Général aux Relations International (CGRI) qui dépendait de la Communauté Française a mis fin à leur contrat, si bien que l'entièreté des charges de fonctionnement a été supportée par les écoles elles-mêmes.

4. Situation actuelle

4. 1. Ecoles autonomes à programme belge

1.1. Programme suivi

- Les 6 écoles francophones suivent le programme de la Fédération Wallonie Bruxelles (ex-Communauté française de Belgique) – depuis peu WBE : Wallonie-Bruxelles-Enseignement.
- La petite école néerlandophone de Kinshasa qui suit celui de la communauté flamande. a décidé de ne plus faire partie de notre asbl.
- Plusieurs enfants néerlandophones suivent l'enseignement dans nos écoles francophones. Ils y bénéficient de cours de néerlandais spécifiques en activités parascolaires .

1.2. Inspections

- Tous les deux ans des équipes d'inspecteurs de la Fédération Wallonie Bruxelles partent en tournée d'inspection dans les 6 écoles. Ils vérifient le respect des programmes suivis et la qualité de l'enseignement qui, suivant leur rapport, est très bonne.

Cette année comme l'an dernier, en raison de la pandémie de Covid 19, les inspections n'ont pas pu être organisées. Néanmoins, une inspection à distance s'effectue pour les primaires de Rabat en vue de la délivrance des CEB et partant leur équivalence automatique des CEP.

- De plus les épreuves externes certificatives, telles que le CEB, sont supervisées sur place par un inspecteur de la Fédération Wallonie Bruxelles (cette année encore à distance pour raison de Covid19)
- Les élèves passent également les autres épreuves externes certificatives (CE1D et TESS) et non certificatives.

4.2. Reconnaissance des diplômes

2.1. La fin du primaire et du secondaire:

Nos écoles d'Afrique centrale délivrent des diplômes (CE1D, CE2D, CESS) de la Fédération Wallonie Bruxelles qui valide les CESS. Depuis juin 2019, ces écoles délivrent un CEB équivalent au CEB de la FWB suivant l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 12 juin 2019. L'Ecole Belge de Casablanca délivre un certificat d'étude primaire et des certificats d'étude du 1^{er}, 2^{ème} degré et de fin d'étude secondaire équivalents aux CEB, CE1D, CE2D et CESS de la FWB suivant 2 arrêtés de Gouvernement de la Communauté française du 21 mars 2018 et du 12 juin 2019. L'Ecole Belge de Rabat délivre un certificat d'étude primaire équivalent au CEB de la FWB suivant un arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 21 mars 2018 et du 12 juin 2019.

2.2. La commission d'équivalence

Elle intervient pour les élèves qui arrivent dans les écoles en cours de cycle en venant d'écoles de systèmes scolaires différents.

4.3. Statut administratif

3.1 des écoles

Chaque école a un statut d'asbl (au Rwanda : ONG).
Du fait que ces écoles ne sont pas "organisées et subventionnées" par la Communauté française, elles sont considérées comme des écoles privées.

3.2 des enseignants

- Les enseignants, en grande majorité belges et porteurs des titres pédagogiques, sont engagés directement et payés par les écoles.
- De ce fait, l'ancienneté pécuniaire des enseignants n'est pas acquise lorsqu'ils réintègrent l'enseignement belge à leur retour.
Les enseignants nommés ont l'opportunité de demander une disponibilité pour mission spéciale à l'étranger qui lui permet d'avoir une reconnaissance de l'avancement au traitement.

- Pour leur pension, les écoles affilient leurs enseignants à la sécurité sociale Outremer (ONSS - ex ORPSS – OSSOM) et paient la totalité ou 2/3 des cotisations. Cela représente un coût conséquent pour les écoles.

4.4. Financement

4.1. Minerval

- La presque totalité (plus de 90 %) du budget (salaire des enseignants, bâtiments ...) provient du minerval payé par les parents des élèves. Ce minerval varie suivant les écoles et suivant le niveau (prématernelle, maternelle, primaire et secondaire).
- Les Ecole Belge de Casablanca et Ecole Belge de Rabat ne bénéficient d'aucun subside.
Le budget est pris en charge intégralement par les parents.
- Des réductions sont accordées aux parents qui ne bénéficient pas d'indemnités de leur employeur pour les frais de scolarité de leurs enfants, pour plusieurs enfants d'une même famille, pour les enfants des professeurs de l'école, pour les enfants de nationalité belge. Ces réductions varient d'une école à l'autre.

4.2. Subsidés

4.2.1. Subsidés de la DGD (ex DGCD)

- Ils ont débuté au deuxième semestre de l'année 2005. A l'origine ils étaient de 500.000 € (250.000 € en 2005) et sont passés à 530.000 € depuis 2011.
- Ils sont répartis entre les 4 écoles d'Afrique centrale sur base de la population scolaire en primaire et en secondaire, au 15 octobre de l'année précédente.
- Ils sont destinés au paiement partiel des enseignants.
- Ils ne représentent qu'environ 8 % du budget des écoles.

4.2.2. Subsidés du WBI (ex CGRI)

- Ils sont également accordés depuis le deuxième trimestre de l'année 2005.
- Leur montant est de 125.000 € répartis de façon égale entre les 4 écoles francophones. Il sera de 133.000 € en 2022.
- Ils sont destinés au paiement partiel de l'ONSS (pension, accident de travail et soins de santé)
- Ils représentent environ 2 % du budget des écoles..
- WBI prend également en charge les missions d'inspection et de passation des CEB

Recrutement de professeurs

1. Besoin annuel de professeurs

- Les 6 écoles comptent près de 250 instituteurs ou institutrices maternels, professeurs du primaire, et professeurs du secondaire.
- Environ 30 nouveaux enseignants sont engagés chaque année.

2. Participation au salon de l'éducation

Notre participation au salon annuel de l'éducation permet de faire connaître notre asbl et de rencontrer de professeurs et étudiants qui pourraient s'engager dans nos écoles. En 2020, le salon n'a pas pu se tenir en raison de la pandémie. En 2021, nous avons décidé d'y aller sans tenir de stand pour évaluer la pertinence de reprendre un stand à l'avenir. Nous avons dû trouver d'autres moyens de promotion de nos écoles.

3. Qualification et niveau

- Les titres requis sont les mêmes que ceux exigés pour les enseignants en Belgique. (sauf en cas de pénurie ou d'horaire à temps partiel)
- De la maternelle à la fin du secondaire

4. Barèmes des salaires

- Suivant les écoles, les barèmes sont semblables à ceux de la Communauté française mais tiennent compte également du niveau de vie dans chaque pays.
- Dans deux écoles, une prime de « vie chère » est accordée.

4. Autres avantages matériels

- Un voyage annuel pour l'enseignant et sa famille.
- Logement meublé fourni gratuitement.
- Paiement par les écoles en totalité ou en partie de l'ONSS (pension et soins de santé).
- Une allocation pour envoi des effets personnels pour l'enseignant et sa famille

5. Engagement et contrat

- Les enseignants sont engagés directement par les écoles. Les candidatures sont étudiées par la direction pédagogique et un ou des administrateurs de l'asbl AEBE qui rencontrent les futurs enseignants, à la demande des directions ou des candidats.
- Les contrats sont signés par le président du Pouvoir Organisateur et par l'intéressé pour une durée d'un an ou deux ans renouvelable.

- Le code du travail est celui du pays de résidence de l'établissement.

Création et fonctions de l'a.s.b.l. EBAC devenue depuis 2014 : A.E.B.E. a.s.b.l.

1. Origine de la création de l'a .s .b .l .

1.1. Distribution, gestion et contrôle des subsides de la DGCD et du CGRI

- En 2005, la DGCD (devenue la DGD) et le CGRI (devenu WBI) ont accordé des subsides aux écoles belges d'Afrique .
- Suivant la demande tant de la DGD que de WBI, ces subsides ne peuvent pas être payés directement aux écoles. Ils doivent transiter par une ASBL. qui en assure la distribution, la gestion et le contrôle.
- C'est la raison pour laquelle l'asbl EBAC (Ecoles Belges basées en Afrique Centrale) a été créée en 2005. Les subsides sont versés sur son compte et redistribués aux écoles après contrôle de toutes les pièces justificatives et du respect des directives imposées par les bailleurs.

1.2. Relation entre la communauté française et les écoles.

- Dès sa création l'a.s.b.l. EBAC a servi de relais entre les écoles pour le recrutement des professeurs, les inspections, les recyclages des enseignants.
- De plus, elle s'est occupée de la fourniture de matériel pédagogique venant du CAF et de Frameries.
- Actuellement elle se charge également de l'envoi des épreuves externes non certificatives et certificatives (sauf CEB en charge des inspecteurs de la FWB).

2. Convention tripartite entre la Communauté française, EBAC - AEBE et les écoles.

- Pour officialiser les devoirs et les droits entre ces trois parties, une convention a été établie et signée au début de 2008 entre la Communauté française (Madame la Ministre Marie Arena), le président de EBAC, les 4 représentants légaux et les 4 chefs d'établissement.
- Cette convention d'une durée de 5 ans est suivie par un Comité d'accompagnement et a été renouvelée en 2013 et doit être re-signée depuis 2018
- Une Convention semblable a été signée également pour l'Ecole Belge de Casablanca en 2014, à laquelle s'est ajoutée l'Ecole Belge de Rabat.

3. Comité d'accompagnement

- Ce comité composé de représentants des trois parties se réunit tous les 3 mois environ pour aborder tous les points relatifs à la bonne marche des écoles.
- Y sont abordés : les inspections, les formations continuées, les épreuves telles que le CEB, le CE1D, le TESS, les épreuves externes non certificatives, la reconnaissance de l'ancienneté pécuniaire des enseignants, ...

Activités de Coopération des écoles belges au profit d'écoles africaines partenaires

1. Historique de cette coopération

- Le travail de coopération des écoles à programme belge envers les écoles partenaires a débuté en 2005.
- Suite aux préoccupations de Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères de l'époque, de voir les écoles belges apporter leur coopération dans le cadre de la prévention des conflits par la formation citoyenne des professeurs africains, un subside unique pour 2005, non reconductible, de 600.000,00 Euros a été accordé à cet effet aux 5 écoles belges :
- 300.000,00 Euros venant des Affaires étrangères et gérés par l'ONG « Partenaire libéral pour le Développement » en faveur des 4 écoles.
- 300.000,00 Euros venant de la Coopération et gérés pour moitié par le VVOB pour les écoles de Bujumbura et de Kigali et pour moitié par l'APEFE pour les écoles de Kinshasa et de Lubumbashi.
- Ces subsides, arrivant tardivement dans l'année 2005, ont été utilisés pendant les années 2005 et 2006.

2. Liaison entre les subsides de la DGCD et activités de coopération

- La dotation de la DGCD est conditionnée aux souhaits du Ministre de la Coopération de l'époque, Armand de Decker, de voir les écoles à programme belge constituer des pôles de développement envers les populations locales en organisant des formations et formations pédagogiques pour les enseignants des écoles locales situées à proximité.
- Dans le cadre de la "prévention des conflits" et de l'"éducation à la paix" les écoles ont bénéficié en 2006 et en 2007 d'une contribution financière pour ces activités de coopération.
- Depuis 2007, c'est sur fonds propres que les écoles continuent ces activités travail de coopération.
- Depuis juillet 2012, l'école néerlandophone de Kinshasa (Prins van Luik) n'a plus voulu continuer ces projets et se sont désolidarisés des écoles francophones.

3. Les bénéficiaires des formations

- Ce sont les enseignants africains ou les futurs enseignants de dernière année.
- Les écoles concernées sont autant que possible, celles situées à proximité des écoles belges.

4. Formations dispensées

Informatique, apprentissage de la lecture, pédagogie différenciée, anglais, expériences de physique et de chimie, éducation à la citoyenneté, arts plastiques en milieu scolaire, éducation environnementale, rencontre des jeunes talents en milieu scolaire.....

5. Contrôle.

- Sur base des rapports des écoles l'asbl AEBE rédige un " rapport narratif" à l'attention de la DGD.
- Tous les deux ans, un ou deux membres de l'asbl visitent des écoles pour une évaluation plus poussée des activités.